

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée



COMMUNE DE REAUMUR

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 11 juin 2019

Convocations envoyées le mardi 4 juin 2019.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 15

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Thérèse GEMARD est désignée Secrétaire de Séance.



Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 14 mai 2019.



N° 2019-32 : Préparation des Jurés d'Assises pour l'année 2020

La commune de Tallud-Sainte-Gemme est désignée.

Les personnes tirées au sort sur la liste électorale de cette commune sont :

- CHEVALLEREAU Nicolas
Domicilié 25 route de Rochereau - 85390 TALLUD SAINTE GEMME
- BERTRAND née CORNUAUD Claudie
Domiciliée 11 rue des Bleuets - 85390 TALLUD SAINTE GEMME
- BIARD Alain
Domicilié 7 route de Rochereau - 85390 TALLUD SAINTE GEMME

N° 2019-33 : Edition des bulletins annuels 2020, 2021 et 2022 – Coûts des encarts publicitaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ DECIDE de faire appel aux entreprises, artisans et commerçants pour l'insertion de leurs encarts publicitaires dans le bulletin annuel de la commune.

☞ FIXE le coût des « encarts publicitaires » à :

- 1/16 ^{ème} de page	125,42 € H.T.	soit 150,00 € T.T.C.
- 1/8 ^{ème} de page	167,22 € H.T.	soit 200,00 € T.T.C.
- 1/4 de page	250,84 € H.T.	soit 300,00 € T.T.C.
- 1/2 page	501,67 € H.T.	soit 600,00 € T.T.C.

N° 2019-34 : Personnel communal – Création d'emplois d'adjoint technique : accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ DECIDE de créer un emploi temporaire :

▪ Motif du recours à un agent contractuel : article 3, 1° (accroissement temporaire d'activité) de la loi du 26 janvier 1984 modifiée

▪ Durée du contrat : du 8 juillet 2019 au 9 août 2019 inclus

▪ Niveau de recrutement : adjoint technique

▪ Niveau de rémunération : 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique, indice brut : 347, indice majoré : 325

☞ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus créé sera inscrit au budget, chapitre 012.

N° 2019-35 : Personnel communal – Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ ADOPTE le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} juillet 2019 :

Cadres ou emplois (titulaires)	Catégorie	Nombre d'emploi et durée hebdomadaire	Observations
↳ Service Administratif - Rédacteur - Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	B C	1 poste à 35h00 1 poste à 35h00	
↳ Service Technique - Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe - Adjoint technique	C C C	1 poste à 35h00 1 poste à 35h00 1 poste à 14h00	

- ⇒ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- ⇒ PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif, chapitre 012.

N° 2019-36 : Budget commune 2019 – Décision modificative n°1

Réduction facture assainissement 2018 de la société TAPASTI

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	18 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	18 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	18 100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	18 100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	18 100,00 €	18 100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

★ ★ ★ ★ ★

Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.

Vu le 12 juin 2019,
par Monsieur le Maire,
Joël PARPAILLON

